



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 30/11/ 2022, Laval

L'isolation par des matériaux bio sourcés : une nouvelle aide à l'amélioration de l'habitat de Laval Agglomération

En partenariat avec la Maison de l'Habitat, Laval Agglomération dispose d'aide à l'amélioration de l'habitat.

Sous réserve de respecter certains critères, des aides pour accompagner les propriétaires dans leurs réflexions et leurs démarches, peuvent leur être attribuées quel que soit leur niveau de revenus ou leur statut (propriétaire occupant, investisseur, syndic de copropriété), et ce, aux différentes étapes de leur projet de rénovation énergétique : étude de faisabilité architecturale, audit énergétique, accompagnement de la prise de décision à la livraison des travaux, mobilisation des financeurs, maîtrise d'œuvre.

Afin d'amener les ménages à intégrer l'utilisation des matériaux bio-sourcés dans leur réflexion, une nouvelle aide pour des travaux d'isolation utilisant des matériaux bio sourcés est éligible.

Critères d'éligibilités

- Etre accompagné par un conseiller France Rénov' de la Maison de l'Habitat
- Etre engagé dans une rénovation globale avec un gain énergétique minimum de 35 %
- Réalisation des travaux par des entreprises RGE



Montant de l'aide

Selon les revenus des propriétaires, l'aide maxi est de 3 000€ (10 % des travaux HT) ou de 4 000€ (20 % des travaux HT).

Les syndicats de copropriétés sont également éligibles à cette aide d'un montant maxi de 10 000€ (10 % des travaux HT).

Contact

La Maison de l'Habitat

21 rue de l'ancien Evêché à Laval

08 06 70 53 53